



MAIRIE
DE
SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES
13150

Téléphone : 04 90 43 93 42
Télécopie : 04 90 43 90 33

Compte rendu



Conseil Municipal du *Mardi 10 octobre 2017 à 18h30 en mairie*

Présents :

Jacky PICQUET, Florence de CAMARET, Christiane MOINE, Jeannine CHAPELLE, Corinne CORNILLON, Marielle BORT, Rémi CHAIX, Emanuele DE PLANO, Gérard GINSBURGER.

Excusés :

Jean BRUN a donné pouvoir à Monsieur Jacky PICQUET.

Thierry BOUFFIER

Président de Séance :

Jacky PICQUET

Secrétaire de Séance :

Florence de CAMARET

Ouverture de la séance à 18h30

Ordre du jour

1) Approbation du CR de la réunion du 12 juin 2017.

Ni remarques, ni commentaires.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Délibération n°26/2017 : Mandat de non-valeur de 680.05 euros (années 2012 et 2015).

Le comptable public n'a pas pu procéder au recouvrement de la somme de 680.05 euros, somme due depuis 2012 (200 euros) et 2015 (480.05 euros).

Le Trésor demande, en conséquence, à la collectivité, d'émettre un mandat de non-valeur pour le montant total de 680.05 euros.

Ainsi, Monsieur le Maire demande à ses conseillers de bien vouloir approuver cet état de non-valeur et de procéder à son mandatement pour la somme de 680.05 euros.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3) Délibération n°27/2017 : Décision modificative n°1 sur l'exercice budgétaire 2017.

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité de réaliser des mouvements de crédits du budget 2017 sur les chapitres suivants : 011 et 67, 77 et 76, 20 et 21, 21 et 23, 011 et 014 pour le motif d'insuffisance de crédits budgétaires.

Il rappelle que ces opérations n'affectent en rien le budget principal de la commune.

Il s'agit seulement de rééquilibrer les chapitres afin de combler et d'anticiper les éventuels déficits.

Il propose les virements de crédits ci-dessous :

Objet	Diminution sur crédits	Augmentation des crédits
Chapitre 011 Charges à caractère général	1 500 euros	
Chapitre 67 Charges exceptionnelles		1 500 euros
Chapitre 77 Produits exceptionnels	200 euros	
Chapitre 76 Produits financiers		200 euros
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	7 000 euros	
Chapitre 10 Dotations, Fonds Divers et Réserves		7 000 euros
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	250 000 euros	

Chapitre 23 Immobilisations en cours		250 000 euros
Chapitre 011 Charges à caractère général	5 500 euros	
Chapitre 014 Atténuations de produits		5 500 euros
Total	264 200 euros	264 200 euros

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

4) Délibération n°28/2017 : Marché public pour les travaux d'aménagement des voiries communales - 2^{ème} tranche.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de retirer cette délibération de l'ordre du jour pour la raison qui suit :

La commission d'appel d'offre chargée du dossier n'a pas encore choisi l'attributaire du marché.

Cette délibération sera soumise au vote du prochain conseil municipal.

5) Délibération n°29/2017 : Approbation du Rapport d'activité ACCM de 2016.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'aux termes de l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président d'ACCM adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Le Maire présente alors ce rapport à ses conseillers pour lequel il leur demande de voter.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

6) Délibération n°30/2017 : Approbation du Rapport ACCM de 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Chaque année ce rapport est établi par ACCM qui le soumet au vote de chaque commune membre.

Monsieur le Maire présente ce rapport à l'ensemble du conseil.

Il expose de façon générale le bilan de l'année 2016 sur les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif.

Aucune question particulière n'a été soulevée sur le présent rapport.

Il demande alors l'avis du conseil.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

7) Délibération n°31/2017 : Approbation du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté d'agglomération ACCM réunie le 28 septembre 2017 a établi, avec l'aide d'un cabinet, le rapport de l'année 2017 qui doit être soumis au vote des communes membres.

Ce rapport a pour but d'évaluer les charges du service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés transférés des communes membres d'ACCM vers ACCM.

Il liste les moyens matériels et humains transférés à ACCM au 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi NOTRe du 7/08/2015.

Ce rapport recense ensuite les coûts des charges de chaque service communal et les recettes transférées pour évaluer si les services sont à l'équilibre ou non.

Après avoir exposé les différentes parties du rapport, Monsieur le Maire demande à ses conseillers leur avis.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

8) Délibération n°32/2017 : Commission d'Appel d'Offres - Constitution – Election des membres

Le Maire rappelle que tous les marchés publics passés par la commune, dans le cadre de son mandat, sont des marchés à procédure adaptée.

Dans ce cas, la CAO n'a pas à être obligatoirement saisie pour désigner leur attributaire.

Le Maire souhaite quand même constituer la CAO.

Les membres à voix délibérative de la CAO sont :

- Le maire ou son représentant, président.
- Trois membres titulaires et trois membres suppléants élus par l'assemblée délibérante en son sein, selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une seule liste est proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de constituer la commission d'appel d'offres conformément aux dispositions du Code des marchés publics.

PROCLAME élus les membres titulaires de la commission d'appel d'offres suivants :
Jean BRUN, Florence de CAMARET, Jeannine CHAPELLE.

PROCLAME élus les membres suppléants de la commission d'appel d'offres suivants :
Christiane MOINE, Marielle BORT, Emanuele DE PLANO

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

9) Questions diverses

Monsieur DE PLANO, conseiller municipal, souhaite savoir si la mairie a eu des nouvelles sur la question de l'assainissement non collectif qui pose problème aujourd'hui pour les nouvelles constructions de maison.

Le Maire répond que la mairie a engagé auprès d'ACCM des analyses de sols complémentaires. Pour le moment, la situation est la même.

Fin de séance à 19h35